

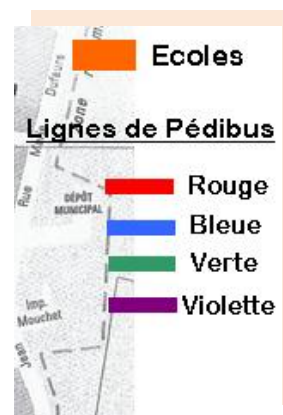
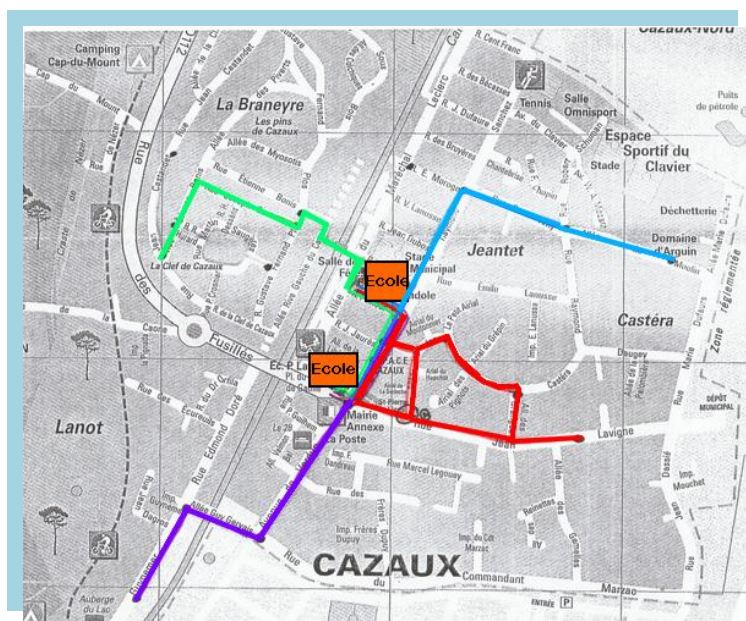


Fiche 8 – Le tracé des lignes

A ce stade, vous connaissez les pratiques de chacun, les attentes et les possibilités d'organiser concrètement le Pédibus ou le Vélobus de votre école. Il ne reste plus qu'à déterminer et proposer précisément les itinéraires pour que chacun puisse s'engager.

OBJECTIFS

- Définir des itinéraires sécurisés pour aller à la rencontre du plus grand nombre d'élèves et d'adultes accompagnateurs,
- Eviter les "points noirs" identifiés et les rues et routes où la densité ou la vitesse du trafic peuvent représenter un danger pour un groupe d'enfants.



MOYENS NECESSAIRES

- ✓ Une **carte ou un plan de ville** pour surligner les parcours et les domiciles de chacun des participants,
- ✓ **Distribuer les lignes à chaque participant** (élèves et bénévoles accompagnateurs).

Depuis le site internet du **Réseau MILLE-PATTES**, chaque porteur de projet peut effectuer le tracé des lignes du Pédibus de son école en créant son compte d'utilisateur.

Cela permet une **réalisation simple** et une **diffusion large** du plan des lignes.



DEROULEMENT

1. **Déterminer les itinéraires** les plus appropriés et les décrire précisément (nom des voiries, endroits de passage, de traversée, etc...).

Les parcours doivent privilégier les rues à faible circulation et avec un trafic motorisé évoluant à vitesse modérée.

Les itinéraires à retenir sont ceux qui disposent :

- **de bons trottoirs**, suffisamment larges (au moins 1,40m) et non encombrés par des poubelles, réverbères, transformateurs électriques, jardinières...
- **de passages piétons**,
- **d'aménagements cyclables** ou de voies appropriées au déplacement à vélo (zone 30,...) en cas de Vélobus,
- **d'un bon éclairage** (pour l'hiver)...

Rappel : en dessous de 8 ans un enfant peut se déplacer à vélo sur un trottoir (si possible avec un casque).

2. **Identifier les "points noirs" du chemin de l'école** en collaboration avec les autorités communales, de manière à pouvoir y remédier ou à les éviter dans les tracés retenus,
3. **Déterminer le nombre d'arrêts sur chaque ligne** en fonction des enfants qui intègrent le groupe sur le chemin de l'école (en général, entre 4 arrêts et 7 arrêts par ligne).

Les arrêts du Pédibus se situeront à proximité des domiciles, en un lieu disposant de la place suffisante¹ pour permettre au groupe d'attendre confortablement et en sécurité (capacité d'attente adaptée, bon éclairage, confortable).

Les arrêts peuvent être situés près de zones de stationnement, permettant aux parents excentrés de confier leurs enfants ou même d'accompagner le convoi à partir de cet arrêt.

4. **Reconnaître les itinéraires** avec les accompagnateurs **via une marche ou une sortie vélo d'essai** ; cela permet également de faire la connaissance des différents acteurs.
5. **Déterminer des horaires de passage du Pédibus.**

Les horaires sont calculés précisément en fonction :

- des adultes encadrant le groupe,
- de la distance entre le domicile de l'enfant qui habite le plus loin de l'école,
- du rythme de marche des enfants de maternelle (soit 3 km/h).

Ils doivent être aussi stricts que ceux d'un système de transport en commun.

Les enfants ne doivent pas être obligés de courir pour éviter d'arriver en retard à l'école.

6. **Distribuer à chaque conducteur de ligne une liste des élèves à prendre en charge** (pour chaque jour et chaque arrêt).

¹ L'usage des poteaux ou abris du réseau de bus nécessitera un accord de la mairie.

